



Assemblée générale

Cinquantième session

66^e séance plénière

Lundi 20 novembre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

En l'absence du Président, M. Pibulsonggram (Thaïlande), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 30.

Déclarations à l'occasion de la sixième Journée de l'industrialisation de l'Afrique

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaiterais lire, à la demande du Président de l'Assemblée générale, une déclaration à l'occasion de la sixième Journée de l'industrialisation de l'Afrique, déclaration qui se lit comme suit :

«La célébration, cette année, de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique se déroule à un moment historique. Il y a quelques semaines, la plus importante réunion d'hommes d'État jamais organisée s'est tenue pour célébrer le cinquantième anniversaire des Nations Unies. Dans leur Déclaration, ces dirigeants se sont engagés à

“mettre celle-ci [l'Organisation] plus pleinement au service de l'humanité, en particulier de ceux qui souffrent et sont les plus déshérités”. (*Résolution 50/6*)

C'est là, ont-ils proclamé, “le défi concret et moral de notre temps.” (*Ibid.*)

Aucun défi n'est peut-être plus critique pour la communauté internationale aujourd'hui que le développement de l'Afrique. Pour beaucoup, l'Afrique représente une pléthore de problèmes : pauvreté, instabilité politique, guerre civile, faible performance économique, croissance rapide de la population, dégradation écologique, faim et malnutrition, maladie et analphabétisme. Mais pour d'autres, encore plus nombreux, l'Afrique est une terre de promesses et de possibilités.

L'Afrique est la terre de plus de 700 millions de personnes, dont la moitié ont moins de 15 ans. Le continent africain occupe presque un quart de la surface terrestre du globe; pourtant, malgré des taux de natalité en progression rapide, il ne représente seulement qu'un peu plus de 10 % de la population mondiale. C'est un continent où abondent les ressources humaines et naturelles, ressources qui sont le matériau de construction de la prospérité future.

Le défi pour l'Afrique est de maîtriser ses vastes ressources en vue de parvenir à un développement économique et social durable. L'industrialisation est la clef de la réponse à ce défi. En fait, l'Assemblée générale, dans sa résolution 44/237 du 22 décembre 1989, a proclamé le 20 novembre Journée de l'industrialisation de l'Afrique. L'observation de cette Journée symbolise la solidarité de la communauté internationale.

nale avec les pays d'Afrique. Par dessus tout, elle réaffirme le principe du partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale dans le développement industriel du continent.

Les Africains eux-mêmes reconnaissent qu'ils doivent assumer la principale responsabilité de leur développement. Au cours des 10 dernières années, ils ont montré une volonté très ferme de surmonter leurs problèmes liés au développement. Un nombre important de pays ont mis en place des réformes de politique ambitieuses. La Banque mondiale a trouvé que 23 sur 26 pays avaient adopté des politiques monétaires appropriées, 14 avaient obtenu des résultats satisfaisants en matière de réduction des déficits fiscaux, et 19 avaient ajusté de façon significative leurs taux de change. Une meilleure politique de l'environnement a permis à huit pays d'atteindre et même de dépasser le taux de croissance du produit intérieur brut de 6 % prévu au titre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Malgré l'environnement extérieur défavorable, quelques pays ont réussi à inverser la tendance de la désindustrialisation ou ont réussi à remettre en état leurs infrastructures industrielles. En fait, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a constaté que le secteur manufacturier s'est développé plus rapidement que l'économie dans un grand nombre de pays africains au cours de la période s'étendant de 1983 à 1993.

Il n'en reste pas moins que les progrès des pays africains sont considérés comme trop modestes si on les compare à l'énormité des problèmes que rencontre le continent aujourd'hui. La continuation des progrès s'agissant de satisfaire les demandes de développement en Afrique dépendra en grande partie du soutien de la communauté internationale. De nombreux gouvernements africains ont entrepris des réformes courageuses, et la communauté internationale doit honorer ses engagements politiques, économiques et moraux pour aider l'Afrique. Après tout, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 repose, ainsi que la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, sur le consensus selon lequel le développement de l'Afrique constitue la préoccupation prioritaire de la communauté internationale.

Le système des Nations Unies a joué un rôle essentiel pour ce qui est de garder les problèmes

pressants de l'Afrique bien présents à l'esprit du public. Il a joué un rôle essentiel pour mobiliser l'appui international en faveur du développement du continent. L'ONUDI, en particulier, s'est acquittée de cette tâche essentielle dans le domaine du développement industriel. En parallèle avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine, l'ONUDI a cherché à promouvoir activement la coopération économique en faveur de l'industrialisation de l'Afrique dans le cadre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

Le thème de la célébration cette année de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique est la mise en valeur des ressources humaines. Ce thème est fort approprié au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, car notre organisation ne saurait apporter un meilleur service à l'humanité que d'aider les peuples et les nations à réaliser leur plein potentiel. La mise en valeur des ressources humaines rend cette entreprise possible. La formation et l'éducation permettent aux populations de s'épanouir et de créer des possibilités pour améliorer leur propre vie. Les économies font de même. L'industrie, plus que tout autre secteur de l'économie, a besoin de dirigeants, d'entrepreneurs, de gestionnaires formés et éduqués afin de croître et se développer.

L'Afrique mérite notre solidarité et notre ferme appui tandis qu'elle cherche à réaliser ses espoirs et ses aspirations pour l'avenir. Alors que nous marquons la Journée de l'industrialisation de l'Afrique, que ce message simple mais digne reste au premier plan de nos pensées.»

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétaire général.

M. Kouyaté, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureux de donner lecture de la déclaration du Secrétaire général à l'occasion de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique :

«Chaque année, le 20 novembre, nous célébrons la Journée de l'industrialisation de l'Afrique. C'est la journée où nos pensées se tournent vers l'Afrique et ses progrès sur la voie de l'industrialisation. Je suis heureux de pouvoir participer à la célébration de cette Journée étant donné que j'ai toujours accordé la plus haute importance au développement de l'Afrique.

Au cours des dernières années, nous avons eu de nombreuses possibilités d'évaluer la situation critique de l'Afrique. Nous connaissons les nombreux problèmes que rencontre l'Afrique aujourd'hui. Nous devons agir tous ensemble, dans un esprit de partenariat réel si nous voulons surmonter ces problèmes. Les Africains assument certes la principale responsabilité de leur propre développement, mais la communauté internationale doit également assumer une responsabilité concrète pour les aider dans leurs efforts à s'aider eux-mêmes. Ensemble, nous devons prendre des mesures concrètes sur différents fronts si nous voulons réussir.

Au cours de la session de fond du Conseil économique et social qui s'est déroulée à Genève l'été dernier, j'ai dit qu'il importait que le système des Nations Unies avance simultanément dans plusieurs directions. Premièrement, nous devons renforcer les institutions régionales et promouvoir une coopération régionale accrue. Deuxièmement, nous devons aider les pays africains à diversifier leurs économies, notamment à la suite des accords commerciaux des Négociations d'Uruguay. Troisièmement, nous devons trouver une solution au problème de la dette africaine. Quatrièmement, nous devons aider les pays africains à mettre en place des institutions sociales efficaces. Et dernièrement, il importe que le système des Nations Unies appuie les efforts des pays africains cherchant à améliorer l'éducation et la formation professionnelle. C'est la population de l'Afrique, dotée des capacités et du savoir appropriés, qui constitue la force motrice du développement.

Voilà pourquoi je suis particulièrement heureux que le thème retenu pour la Journée de l'industrialisation de l'Afrique soit la mise en valeur des ressources humaines. Investir dans les hommes, c'est investir dans l'avenir. C'est un investissement qui rapporte bien davantage que son coût initial. La formation ouvre la porte d'un avenir meilleur, plus heureux et plus digne.

Le système des Nations Unies a été à l'avant-garde des efforts internationaux visant à mettre en valeur les ressources humaines de l'Afrique. Dans le cadre de leurs mandats respectifs, les différents Fonds, Programmes et institutions spécialisées ont tous apporté des contributions substantielles à ces efforts. À cet égard, je voudrais noter en particulier l'étroite

collaboration existant entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de l'Unité africaine en matière d'appui à la formation spécifique dans le domaine de l'industrie et aux programmes d'éducation en Afrique. Ces organisations ont effectivement mis en place une formation afin d'améliorer les compétences techniques et le savoir-faire des Africains dans différentes branches de l'industrie. Ces programmes ont aidé à créer des emplois, augmenté les revenus et amélioré la productivité de l'industrie sur le continent.

Je voudrais également mentionner à cet égard une initiative particulière que j'ai récemment lancée au sein du Comité administratif de coordination sur le développement de l'Afrique, dont le but essentiel est la création de capacités aussi bien humaines qu'institutionnelles sur le continent.

La célébration de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique devrait donner un nouvel élan aux efforts des Africains en vue de progresser malgré les difficultés. Pour ceux d'entre nous dans le système des Nations Unies, cette Journée devrait être un rappel tangible de la nécessité de redoubler d'efforts, et nous rappeler que nous devons faire encore mieux pour aider l'Afrique. Et pour l'ensemble de la communauté internationale, que cette Journée soit marquée par une volonté nouvelle d'aider l'Afrique à satisfaire ses espoirs et ses rêves en vue d'un avenir meilleur.»

Point 112 de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme

- b) **Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

Séance commémorative pour marquer l'Année des Nations Unies pour la tolérance

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise à sa 3e séance plénière, et en application de sa résolution 49/213, en date du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale tient ce matin une séance commémorative pour marquer l'Année des Nations Unies pour la tolérance, au titre du point 112 b) de l'ordre du jour, intitulé «Questions relatives aux droits de

l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales».

À cette occasion, je voudrais donner lecture de la déclaration que le Président de l'Assemblée générale m'a demandé de faire en son nom :

«Par sa résolution 48/126, en date du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a proclamé 1995 Année des Nations Unies pour la tolérance, année où nous célébrons le cinquantième anniversaire de notre Organisation.

Les années internationales et les autres événements commémoratifs s'en viennent et s'en vont, apportant avec eux des messages d'espoir et de grandes attentes. En règle générale, ils ont en commun le fait qu'ils traitent d'objectifs plus ou moins quantifiables et mesurables tels que l'alphabétisation, la communication, des logements pour les sans-abri et beaucoup d'autres, ou abordent des problèmes spécifiques concernant des groupes tels que les femmes, les réfugiés, les personnes handicapés et les jeunes. Mais l'Année pour la tolérance, tout en partageant certains nobles idéaux avec les autres années internationales, a cette particularité qu'elle traite d'une question très difficile à évaluer par des normes habituelles. Nous nous occupons ici d'un phénomène humain complexe où les préjugés, les sentiments, les impulsions, les hiérarchies sociales et la crainte irrationnelle de l'"autre" regroupent leurs forces pour entraver la conception de stratégies d'action claires.

Toutefois, nous qui parlons dans cette instance et dans d'autres instances de la communauté internationale au nom des peuples et des nations avons le devoir au moins d'aborder les questions qui relèvent de notre pouvoir, notamment en créant un climat favorable à la tolérance, grâce à la construction d'institutions démocratiques, et en réduisant les actes d'intolérance, de violence, de discrimination et d'exclusion. Et c'est justement ici que les codes internationaux de conduite, de contrôle et de dénonciation sont essentiels et requièrent le renforcement des réseaux internationaux et des organisations vouées à la protection des droits de l'homme dans le sens le plus large, y compris les droits civils, politiques, culturels et tous les droits dans leur ensemble. Nous ne devons pas oublier que la Charte nous engage, nous peuples des Nations Unies,

“à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine ... et à pratiquer la tolérance, à vivre en paix avec l'autre dans un esprit de bon voisinage”.

De même, il est impérieux de garder constamment présente à l'esprit et dans nos coeurs la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme que chacun a le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, et à la liberté d'opinion et d'expression, et qui, plus important encore, stipule dans son article 26 que l'éducation

“doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux.”

J'ai été informé que la Conférence générale du Programme des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à qui nous devons cette sage initiative, a adopté il y a quelques jours, à sa vingt-huitième session, une Déclaration de principes sur la tolérance et que, conformément à la résolution 49/213 de l'Assemblée générale, cet instrument, conjointement avec le plan d'action de suivi, sera soumis à cette assemblée à sa cinquante et unième session. Au nom des membres de l'Assemblée, je voudrais remercier l'UNESCO pour son action menée à l'échelle du système afin de coordonner les activités de cette Année des Nations Unies pour la tolérance.

Au-delà de tout échéancier donné, efforçons-nous, tous, à transcender nos différences pour renouveler notre engagement résolu à la promotion du concept de la tolérance, qui constitue la condition préalable d'un monde pacifique et non violent. Espérons tous que la riche contribution intellectuelle de l'Année internationale pour la tolérance sera reflétée dans la vie quotidienne de nos peuples s'ils reconnaissent pleinement et respectent ce qui pourrait constituer une source de richesse fascinante : la diversité.»

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétaire général.

M. Kouyaté, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques : Je vais donner lecture du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la clôture de l'Année des Nations Unies pour la tolérance :

«En décidant solennellement de déclarer 1995 “Année des Nations Unies pour la tolérance“, l’Organisation des Nations Unies a voulu montrer par là même son engagement et sa résolution au service des droits de la personne humaine.

Il y a 50 ans, les pères fondateurs de la Charte ont proclamé leur foi dans les droits fondamentaux de l’homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l’égalité des droits des hommes et des femmes. C’est cet engagement que nous avons voulu, en 1995, renouveler ensemble.

Cette mobilisation en faveur de la tolérance est aujourd’hui d’autant plus importante que les aléas du monde actuel ont souvent entraîné une perte des valeurs sociales et des repères collectifs. L’incertitude du lendemain génère une peur diffuse. C’est dans de telles périodes que sont grandes la crainte de l’autre et la tentation du repli sur soi. Il est donc plus que jamais nécessaire de donner aux peuples et aux nations, aux hommes et aux femmes de tous les pays, des raisons concrètes d’espérer et de croire en l’avenir.

Nous savons aussi que la période troublée dans laquelle nous vivons est propice à la montée de tous les intégrismes et de tous les fanatismes porteurs de violence et de mort. Nous en avons eu, hélas récemment, de tristes exemples. Cette année qui s’achève ne marque donc pas la fin de notre combat en faveur de la tolérance, bien au contraire. Au nom des grands objectifs de la Charte, au nom des principes des Nations Unies, à la mémoire de ceux qui sont tombés pour leur idéal, nous devons plus que jamais dire non à l’intolérance, non au fanatisme, non au micronationalisme de toute nature.

Inlassablement, l’ONU doit continuer à montrer aux hommes et aux femmes de ce temps que l’ouverture actuelle du monde est une chance formidable pour l’avenir, une occasion inespérée de transcender nos différences pour atteindre ce que j’ai un jour appelé “l’irréductible humain“, c’est-à-dire la quintessence des valeurs par lesquelles nous affirmons ensemble que nous sommes une seule communauté humaine.

Que cette ultime célébration de l’Année des Nations Unies pour la tolérance soit donc aussi l’occasion d’un appel à redoubler d’efforts pour surmonter nos clivages apparents, nos différences du moment, nos barrières idéologiques et culturelles.

Continuons donc tous ensemble, bien au-delà de cette année de célébration à agir au sein de l’Organisation des Nations Unies pour instiller l’esprit de tolérance au coeur de la communauté humaine.»
(SG/SM/5814)

Le Président par intérim (*interprétation de l’anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çelem (Turquie) (*interprétation de l’anglais*) : Aujourd’hui, après bien trop de millénaires de guerres, d’oppression et de violence, le monde est au seuil de la «culture de la paix».

La famille humaine peut laisser derrière elle la laideur de siècles d’ignorance et d’arrogance pour commencer à vivre dans la charmante maison de Mahatma Gandhi, qui a dit :

«Ma maison ne doit avoir ni portes ni fenêtres — de sorte que les vents et la brise puissent y circuler en toute liberté.»

Nous avons maintenant le pouvoir de faire nôtre cette «maison de vents nourriciers» et d’en faire le «palais de la tolérance».

Alors que l’Année des Nations Unies pour la tolérance touche à sa fin, nous notons avec une profonde satisfaction et une grande fierté que nous avons parcouru un long chemin, depuis 1991, moment où l’idée d’une année internationale de la tolérance est née dans l’esprit d’un Ministre turc de la culture et a été présentée par la République turque à la Conférence générale de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO).

L’Année des Nations Unies pour la tolérance a déjà suscité, dans des dizaines de pays de tous les continents, une prise de conscience du grand public en faveur de la compréhension mutuelle au service de la paix mondiale, de la nécessité impérieuse d’enterrer définitivement la maison empoisonnée d’une histoire chargée de haine et de remplacer la passion destructrice par la compassion constructive.

Cependant, ces dernières années, nous avons été témoins de nombreux événements traumatisants qui continuent de ravager notre conscience : assassinats, terrorisme, massacres, viols, racisme et génocide. Malheureusement, nous sommes tous conscients du fait que le monde a un long chemin à parcourir avant que nous puissions

définitivement éliminer le fléau de l'intolérance qui attise les flammes des guerres religieuses, des luttes ethniques, du fanatisme, de la brutalité et des meurtres en masse.

L'UNESCO, qui s'est vu confier par les Nations Unies la tâche de promouvoir le fondement éthique et éducatif de la tolérance internationale est inspirée par le Préambule de sa Constitution qui proclame :

«les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.»

Bien après la fin de l'Année, l'UNESCO continuera d'alimenter la compréhension mutuelle par la connaissance des valeurs et des principes susceptibles d'unir les nations. À moins d'écraser le monstre tentaculaire qui alimente l'agression et l'animosité, à moins de cesser de s'abreuver à la source vénéneuse des préjugés, nous continuerons à vivre dans un «âge de ténèbres».

Le manque de tolérance est la mère de tous les maux. Mais la tolérance est le strict minimum nécessaire à l'instauration d'un climat de solidarité morale. C'est précisément le noyau de l'éthique qui permettra au monde d'entrer dans une ère de meilleure société mondiale.

Nous devons aller au-delà de la tolérance. Le défi est d'apprendre à vivre dans le coeur et l'esprit d'autrui, d'honorer les croyances d'autrui et d'aimer les autres, en toute sincérité.

Nous devons transformer la tolérance en stratégie créatrice. Ses idéaux ont été exprimés avec éloquence par des poètes tout au long des siècles. Écoutons Mevlana Jalaluddin al-Rumi, mystique islamique d'Anatolie ayant vécu au XIIIe siècle et qui a dit :

«Dans toutes les mosquées, dans tous les temples, et les églises je ne trouve qu'un sanctuaire.»

et encore :

«Quoique vous pensiez de la guerre, je suis loin, très loin d'elle; quoique vous pensiez de l'amour, c'est ce que je suis, uniquement cela, tout cela.»

C'est cet idéal humaniste qui a inspiré les concepts de l'Année internationale pour la tolérance, toutes les activités organisées en Turquie et partout dans le monde, la Table ronde des experts sur la tolérance qui s'est tenue à Istanbul les 16 et 17 avril 1993, et la Conférence d'Istanbul des 8 et

9 février 1994, qui a donné naissance à l'impressionnante Déclaration du Bosphore sur la tolérance. Les conférences régionales tenues par l'UNESCO au Brésil, en Inde, en Italie, au Kenya, en République de Corée, en Fédération de Russie et en Tunisie ont abouti, au début d'octobre de cette année, au Colloque d'Istanbul sur la tolérance. L'apogée de cet effort international intensif est la Déclaration de principes sur la tolérance, document éloquent en faveur d'un esprit orienté vers un monde nouveau et pour un ordre du jour encourageant la culture de la paix.

La République turque est fière d'avoir dès le départ contribué intensivement à la Déclaration et à l'Année pour la tolérance aux Nations Unies, à l'UNESCO, et ailleurs. Cependant, nous sommes convaincus que la fin de cette Année est le début de ce qui devrait être un processus éducatif en faveur de la tolérance et de la paix. En réalité, il devrait s'agir de la mobilisation d'un nouveau siècle des lumières mondial, basé sur la reconnaissance du fait que la diversité ne doit pas conduire au malheur ni l'identité de groupe à l'inimitié.

Le fondateur de la République turque, Mustafa Kemal Atatürk, a proclamé le principe : «Paix dans notre patrie, paix dans le monde». Pour garantir cette paix, il est essentiel de créer «la paix dans les coeurs, la paix dans les esprits». De cette manière, le monde pourra extirper les guerres de nos esprits et la haine de nos coeurs.

Les différences culturelles ont le pouvoir non seulement d'enrichir l'expérience humaine dans le monde entier mais également de créer les fondements moraux et intellectuels de l'harmonie universelle. La tolérance peut être la quintessence d'une nouvelle interaction, d'une nouvelle intégration fondée sur un altruisme éclairé — un pour tous, tous pour un.

La communauté internationale porte la promesse de la dignité, de la prospérité, de la paix et du bonheur pour tous en réalisant la solidarité de diverses cultures et d'idées hétérogènes pourvu qu'elle puisse proclamer : «Vive la différence! Vive la tolérance!» Notre espoir le plus fervent est que la culture naissante de la paix rendra une autre Année pour la tolérance superflue.

Les paroles de Mevlana Jalaluddin al-Rumi, prononcées au XIIIe siècle gardent toute leur actualité aujourd'hui :

«Lorsque les armes et l'ignorance se rejoignent, les tyrans se lèvent pour dévaster le monde par leur cruauté.»

Tout acte d'intolérance est une manifestation de tyrannie. Tout acte de haine est une arme de destruction. Tout préjugé est une manifestation de cruauté à l'égard de la victime aussi bien que de son auteur.

Nos prières s'adressent à un monde de tolérance, à une maison de compréhension — une maison ouverte, généreuse et pleine de bonheur. Selon les mots d'al-Rumi :

«Quel besoin y a-t-il de portes et de murs dans une maison où les coeurs sont ouverts à d'autres coeurs, où les esprits sont ouverts à d'autres esprits?»

J'espère que l'héritage de l'Année des Nations Unies pour la tolérance sera un avenir de tolérance créatrice pour les générations à venir.

Je voudrais terminer avec ces mots du grand poète turc du XIIIe siècle, Yunus Emre :

«Ne regardez jamais personne avec mépris; ne brisez jamais un coeur :
Le mystique doit aimer les soixante-douze nations.»

Le poète a dit aussi :

«Nous ne considérons aucune croyance comme opposée à la nôtre :
La paix véritable naît lorsque toutes les croyances sont unies.»

et :

«Pour ceux qui aiment vraiment Dieu et ses voies, tous les peuples du monde sont frères et soeurs.»

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Espagne, qui va faire une déclaration au nom de l'Union européenne.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, Chypre, la Slovaquie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque et la Roumanie s'associent au contenu de cette déclaration.

Nous déplorons que la présente séance commémorative pour marquer l'Année des Nations Unies pour la tolérance se déroule après les tristes événements survenus récemment au Nigéria, qui illustrent que beaucoup reste encore à faire dans la lutte menée dans le monde pour la tolérance. La

pratique de la tolérance est un élément essentiel de la promotion et de la protection effectives de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. La primauté du droit est le véritable fondement de la tolérance. Nous condamnons l'exécution le 10 novembre dernier de M. Ken Saro-Wiwa et de ses huit autres coaccusés. Cette exécution constitue un manquement flagrant du Nigéria aux engagements qu'il a pris eu égard aux droits de l'homme, en vertu des instruments internationaux auxquels ce pays a adhéré. L'Union européenne a déjà pris des mesures en ce qui concerne la situation au Nigéria et elle envisage d'en prendre d'autres.

Il y a 50 ans la Charte des Nations Unies était signée à San Francisco. Dans le Préambule de la Charte, les signataires se sont dits résolus à pratiquer la tolérance en tant que l'un des principes à respecter pour atteindre les objectifs de l'ONU. L'intolérance sous ses diverses formes était à l'époque, comme elle continue de l'être aujourd'hui, souvent un prélude à l'effondrement des institutions et à l'apparition de conflits. Près de 100 conflits armés ont éclaté depuis la fin de la guerre froide. À quelques exceptions près, ces conflits n'ont pas opposé des États entre eux mais ont surgi au sein même des pays, à la suite souvent de tensions ethniques, nationalistes et religieuses. Comme l'affirme la Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science la culture :

«Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.»

C'est précisément la logique sous-jacente de l'Année des Nations Unies pour la tolérance, que l'Assemblée générale a proclamée à l'initiative de l'UNESCO. La discrimination contre des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques, les actes motivés par le racisme et la xénophobie, l'extrémisme religieux, la marginalisation et l'exclusion de la société de groupes vulnérables mettent en danger la paix et la stabilité et sapent les principes démocratiques. La coexistence de différentes cultures et religions au sein de la majorité des sociétés contemporaines est un fait. Accepter la diversité signifie respecter les droits et libertés d'autrui. Ce respect, à son tour, fournit une base juste et solide à la société.

Parmi les objectifs de l'Année des Nations Unies pour la tolérance figurent l'augmentation de la prise de conscience des dimensions et des causes fondamentales de l'intolérance, la sensibilisation de l'opinion publique à l'éducation et l'institution de directives pratiques pour aider

les responsables politiques, les éducateurs et les institutions à résoudre les problèmes que pose l'intolérance.

L'Assemblée générale a invité l'UNESCO à diriger ces efforts. Cette année, l'Organisation s'est efforcée de montrer, au moyen d'activités culturelles et éducationnelles menées dans le monde entier, de quelle façon la tolérance est liée à la paix et à la stabilité. Elle a aussi fourni du matériel éducatif aux personnes et aux institutions participant aux activités éducationnelles pour la tolérance. L'UNESCO a coordonné efficacement l'Année des Nations Unies pour la tolérance, associant les messages parus dans les médias et les actions sur le terrain à une série de conférences et de débats portant sur l'éducation, la culture, la démocratie et les droits de l'homme ainsi que sur leurs relations réciproques.

Aux activités du système des Nations Unies, se sont ajoutées celles d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des gouvernements eux-mêmes, qui avaient tous été invités à apporter leur contribution. Dans le contexte européen, les chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, dont font maintenant partie 38 États européens, ont adopté il y a deux ans une déclaration et un plan d'action contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour mener une campagne contre ces phénomènes et encourager la tolérance et l'instauration de sociétés ouvertes. Parallèlement à l'Année des Nations Unies pour la tolérance, l'attention se porte également sur l'éducation et le rôle des médias.

Le Programme d'action met l'accent sur l'analyse de la législation et des politiques adoptées dans ce domaine, sur l'évaluation de leur efficacité et sur la coopération qu'il est nécessaire d'obtenir des organisations non gouvernementales. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, qui constitue un élément important de ces efforts, oeuvre au renforcement des mesures prises pour prévenir toute forme de discrimination et à l'évaluation de l'efficacité de la gamme des mesures prises par les États Membres pour combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Nous nous félicitons également de la participation des jeunes au lancement, en décembre 1994, de la Campagne de la jeunesse européenne contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

L'Union européenne a aussi pris des mesures, dans le contexte d'une stratégie globale de lutte contre les actes de racisme et de violence xénophobes, pour améliorer la coopération et l'échange d'information dans les domaines de l'éducation, des affaires sociales et des questions judiciaires.

À tous ces efforts s'ajoutent les actions entreprises au plan national. La société civile, qui est en dernière instance l'objet de ces efforts et d'autres encore, doit y participer pour en assurer l'efficacité et la durabilité.

La tolérance doit devenir un élément essentiel du discours social. Faire moins serait porter atteinte à la dignité humaine, permettre à la division ethnique et à l'intolérance religieuse de continuer à exacerber la pauvreté, à déstabiliser le développement pacifique et à entraver l'instauration de la paix ainsi qu'à vouer à l'échec les efforts entrepris pour atteindre l'un des objectifs des «peuples des Nations Unies», tel qu'énoncé dans la Charte il y a 50 ans.

L'Union européenne réaffirme son attachement aux objectifs de l'Année des Nations Unies pour la tolérance. Elle poursuit ses efforts pour renforcer encore la tolérance dans nos sociétés. Notre débat d'aujourd'hui doit apporter la preuve que l'attachement à la tolérance est partagé par tous.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Simon Wiesenthal, Envoyé spécial du Gouvernement autrichien.

M. Wiesenthal (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur, au terme de l'Année de la tolérance, que de pouvoir m'adresser à cet auditoire en ma qualité de représentant de l'Autriche. Dans quatre ans, nous serons à la fin de ce siècle, dont on a dit à juste titre qu'il était «un siècle de crimes». Il faut donc parler de la tolérance et agir conformément à ce principe.

Tout récemment, le monde a été choqué par l'assassinat absurde, à Tel-Aviv, du Premier Ministre Itzhak Rabin. Il ne saurait y avoir d'exemple plus éloquent de ce que provoquent l'intolérance et l'incapacité de réagir autrement que par le meurtre et l'agression aux divergences d'opinions. Cet assassinat nous a montré une fois de plus combien il y a de haine et d'intolérance dans le monde.

Pendant ce siècle, j'ai moi-même vu le communisme érigé en forme de gouvernement sous Staline et — fort heureusement — j'ai aussi vu son effondrement. J'ai également vu la montée du national-socialisme sous Hitler et j'ai vécu assez longtemps pour assister aussi à sa chute. Les deux régimes en question ont mis en place des mesures qui ont coûté la vie à des millions de gens. En Union soviétique, les victimes étaient essentiellement des citoyens soviétiques, et on n'en connaît toujours pas le nombre exact, car tous les chiffres utilisés jusqu'à présent ne sont que des estimations. Le régime nazi est responsable de la mort de

millions de citoyens étrangers. Au total, près de 50 millions de personnes, dont 6 millions de victimes juives, ont été tuées du fait de la guerre et des innombrables crimes commis dans les pays occupés par l'Allemagne nazie. À elles deux, ces dictatures ont anéanti quelque 100 millions de vies humaines pendant ce siècle.

Le stalinisme et le national-socialisme reposaient sur deux principes fondamentaux : la haine et la technologie.

Même après la première guerre mondiale, avec ses millions de victimes, nombreuses ont été les nations qui ont promis de ne plus jamais faire la guerre. Le 27 août 1928, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Pologne, la Tchécoslovaquie et les États-Unis d'Amérique signèrent le «Pacte Briand-Kellogg», en vue de garantir la paix. Cela fut suivi d'une série de conférences de désarmement visant à réduire tous les types d'armes. Mais tous ces efforts furent interrompus quand le national-socialisme prit le pouvoir en Allemagne. Une autre guerre mondiale terrible éclata, entraînant pour les populations civiles affligées la perte de leurs droits de l'homme. Il y eut de nouveau des millions de victimes, et en particulier l'holocauste — c'est-à-dire l'extermination systématique de 6 millions de Juifs —, qui est entré dans l'histoire en tant que crime sans précédent. L'holocauste a été un avertissement pour l'avenir de l'humanité et doit continuer d'être, pour les générations futures, un constant rappel de ces atrocités. Au procès de Nuremberg, lorsque, après la chute du national-socialisme, ont été jugés les responsables de la seconde guerre mondiale, les mises en accusation faisaient explicitement référence aux violations du Pacte Briand-Kellogg.

Tant qu'il y aura des survivants des deux dictatures dont j'ai parlé et de leurs satellites, ces personnes — et pas seulement celles qui sont directement concernées — se demanderont ce qu'il faut faire pour empêcher la répétition des terribles atrocités commises au cours du siècle. D'autres conférences du désarmement seront-elles nécessaires? Et qu'en est-il de ce qui, à la base, a attisé les flammes de l'agression lors du déclenchement de tous ces énormes crimes — la haine?

Jusqu'à présent, la tenue de conférences en vue de réduire la haine n'a même pas été envisagée. Comment peut-on alors bannir la haine du coeur de l'homme, ou du moins l'atténuer? Si nous réussissons à réduire la haine chez les individus, alors les politiciens — qui s'intéressent de plus en plus aux sentiments des gens et en tiennent compte dans leurs politiques — veilleront à ce que l'accent soit mis davantage sur l'importance de la tolérance dans nos

sociétés. Il faut mettre les jeunes générations en garde contre les préjugés, et notamment contre les préjugés basés sur la haine raciale, laquelle a toujours provoqué des souffrances humaines incommensurables.

Jusqu'à tout récemment, on pouvait croire encore qu'il était possible d'empêcher les guerres en réglant les conflits au moyen de pourparlers et d'accords, selon la devise «Tant que les négociations se poursuivent, les armes se taisent.» Pourtant, aujourd'hui, dans l'ex-Yougoslavie, nous voyons que la haine l'emporte de nouveau et qu'elle devient la force qui pousse aux actes les plus odieux.

Je voudrais dire quelques mots à propos d'une institution à laquelle on a donné mon nom à Los Angeles. Le Centre Simon Wiesenthal a construit un grand musée appelé «Musée de la tolérance». Si vous avez l'occasion de visiter ce musée, vous serez informés en détail des violations des droits de l'homme et des génocides — non seulement de l'holocauste perpétré contre les Juifs, mais également du génocide perpétré contre les Arméniens, le peuple du Cambodge, et d'autres encore. Les documents audio-visuels impressionnants présentés par le musée implorent le visiteur à se poser la question suivante : «Comment pouvons-nous empêcher la répétition de tels crimes à l'avenir?» Il y a, à la sortie du musée, un écriteau où la réponse est écrite en grosses lettres lumineuses : «LA TOLERANCE». La tolérance est la condition indispensable pour assurer la coexistence pacifique de tous les peuples du monde et l'alternative à la haine qui a conduit aux crimes horribles commis contre l'humanité. La haine est le contraire maléfique de la tolérance. La haine inculque aux jeunes la notion d'ennemi dès leur plus jeune âge; elle favorise les propos radicaux, lesquels sont suivis d'actes radicaux.

Je voudrais donc proposer ce qui suit. Essayons d'organiser une conférence mondiale visant à réduire la haine. Une technologie exempte de haine peut servir l'humanité, mais alliée à la haine, elle mène à la catastrophe. Les principaux participants à une telle conférence — qui, bien sûr, devrait être organisée sous l'égide des Nations Unies — seraient les représentants des religions monothéistes et autres. Grâce aux réseaux religieux, on pourrait atteindre la plus grande partie de l'humanité. Conformément à leur devoir moral, les représentants des différentes religions oeuvreraient au respect mutuel et à l'entraide entre les hommes pour lutter contre la haine. En répandant des messages positifs dans les églises, les temples, les mosquées et les synagogues, ils peuvent atteindre plus de gens que tous les partis politiques réunis. Si les représentants religieux acceptent de faire de l'élimination progressive de la haine une importante préoccupation pour tous, ils trouveront

aussi le moyen d'informer et d'influencer leurs fidèles de par le monde.

En tant qu'Autrichien, je peux imaginer la tenue d'une telle conférence internationale dans notre petit pays situé au centre de l'Europe. Au cours de son histoire, l'Autriche a fréquemment été un théâtre de haine; aujourd'hui, cependant, elle vit en toute amitié avec tous ses voisins, ne prétendant à aucun des territoires situés hors de ses frontières. Notre pays est manifestement un lieu international de rencontre car il a souvent été dans le passé le site d'événements internationaux. De plus, toutes mesures destinées à renforcer la tolérance et à diminuer la haine seraient activement appuyées par le Gouvernement autrichien et sa population. À cet égard, j'aimerais mentionner qu'au cours des 50 dernières années, la petite République d'Autriche, contrairement à d'autres pays plus grands, a réalisé de grandes choses en matière d'aide humanitaire aux réfugiés, les plus malheureuses victimes de la haine.

Je serais personnellement très heureux si ma proposition de tenir une telle conférence à Vienne venait à être acceptée par les représentants d'autres pays qui ont pris la parole devant l'Assemblée ou qui la prendront en cette occasion destinée à marquer l'Année pour la tolérance. En qualité de survivant de la période nazie — mon épouse et moi-même avons perdu 89 membres de notre famille dans l'holocauste — j'ai consacré ma vie à la lutte pour la justice. Mon dernier livre est intitulé *Justice, Not Vengeance*, car mon travail n'a jamais été motivé par la haine ou la vengeance. Je serais donc très honoré si un grand nombre de personnes de bonne volonté animées de la ferme intention d'éliminer la haine dans ce monde devaient se rendre à Vienne pour prendre part à une conférence dont ce serait précisément le but.

Je remercie sincèrement l'Assemblée de l'attention qu'elle m'a accordée, et je la félicite chaleureusement au nom du peuple et du Gouvernement autrichiens. Je promets à l'Assemblée que nous continuerons à travailler pour la tolérance et les droits de l'homme.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Géorgie.

M. Chkheidze (Géorgie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous présenter encore une fois, ainsi qu'à mes collègues, mes respects et vous remercier tous d'avoir organisé les travaux de la séance commémorative.

La séance d'aujourd'hui est particulièrement importante. Les idéaux de l'Année pour la tolérance, proclamés par l'ONU, sont les principes et le mode de vie mêmes qui ont permis à mon peuple de survivre pendant sa longue histoire et de préserver, pour le bénéfice de la civilisation mondiale, sa culture unique et une multitude de monuments, dont trois sont inscrits sur la liste des 29 monuments qui appartiennent au patrimoine mondial.

Après avoir subi des invasions répétées et dévastatrices, la Géorgie n'a jamais cessé de renaître de ses cendres sans rien perdre de sa tolérance et de son respect inhérents à l'égard des autres nations et des autres religions. L'islam et le judaïsme ont depuis longtemps trouvé une place dans un État qui est chrétien depuis le IVe siècle, et où plus de 80 groupes ethniques y ont conservé et développé leurs cultures; il faut aussi mentionner les droits politiques accordés aux minorités nationales. N'est-ce pas là un exemple de tolérance et de culture, de compréhension et d'enrichissement mutuels?

En même temps, l'exemple de la Géorgie est la preuve que les traditions et une culture basée sur la communication ne suffisent pas. Les bombes à retardement posées au moment de la création de l'Union soviétique ont malheureusement explosé.

Le séparatisme agressif, bien préparé et organisé, nous a pris par surprise. Les slogans communistes des séparatistes, dirigés contre le mouvement pour l'indépendance, ont entraîné l'effusion de sang, créant un terrain propice à l'affrontement ethnique. L'historique du prétendu conflit abkhaze en Géorgie est bien connu de la communauté internationale.

Les résolutions et les appels émanant d'organes internationaux sont restés lettre morte. Des centaines de milliers de gens sont devenus des réfugiés dans leur propre patrie et ont perdu leurs parents et amis. Le caractère tragique de la situation est encore aggravé par le fait que chacune des nouvelles générations des deux peuples éprouve maintenant de la haine vis-à-vis de l'autre.

L'exemple de la Géorgie montre que les racines de l'intolérance doivent être recherchées non seulement dans la pauvreté et l'ignorance, dans la gloriole et la crainte, ou dans les préjugés causés par l'ignorance, mais aussi dans la nature politique des conflits.

Les idéaux de tolérance reposent sur les déclarations mais aussi sur une défense active. La multiplication de ces idéaux et des ressources financières à cette fin sera payée

mille fois de retour à l'avenir. En même temps, ces efforts doivent être proportionnels au lourd fardeau et à la difficile mission qui doivent être assumés par notre génération et la communauté mondiale contemporaine.

Cela implique un traitement des plus sévères des êtres malfaisants, de ces forces extrémistes qui menacent la sécurité et envoient nos enfants à la guerre. Tous les mécanismes doivent être activés, de la poursuite devant les tribunaux d'individus à l'isolement politique et économique des sources de haine, y compris, dans les cas les plus extrêmes, des mesures coercitives. La tâche d'un pacificateur est ardue mais bénie.

Conformément à l'esprit et à la lettre de la réunion d'aujourd'hui, j'aimerais souligner que mon gouvernement a pour attitude de se dévouer pour chercher un règlement pacifique de tous les conflits. Nous continuons d'espérer que la raison l'emportera sur la folie. Nous comprenons parfaitement que toutes les guerres, en dernière analyse, ont été perdues par tous ceux qui y ont participé. Notre tâche commune consiste à développer une culture de tolérance en tant que manifestation de la nouvelle interdépendance mondiale, où la sécurité collective est fondée sur la compréhension, la confiance et la coopération.

La Géorgie, consciente de la signification de l'Année de la tolérance, a été capable d'organiser un forum international consacré à cet événement. Avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), un forum international organisé sur le thème «Pour la solidarité contre l'intolérance, pour un dialogue des cultures», s'est tenu à Tbilisi. Il a rassemblé quelque 150 personnalités du monde culturel venues de plus de 40 pays. Les documents de ce forum ont été distribués sous les cotes A/50/173 et A/50/446.

Le symposium d'Istanbul, consacré à l'Année pour la tolérance, s'est aussi avéré un événement très important. D'autres initiatives ont également été prises pour célébrer comme il convient les idéaux de la tolérance, et des programmes d'action ont été mis au point conformément aux programmes des conférences internationales tenues sous les auspices des Nations Unies, de même qu'au Programme d'action pour la jeunesse d'ici à 2000. Ils ont pour but d'instaurer et de consolider les idéaux de la tolérance, et ils méritent la plus grande attention et le plus grand appui par tous les moyens possibles, en particulier les programmes qui prévoient une contribution des jeunes au rassemblement des peuples.

Il n'est pas nécessaire d'aborder plus en profondeur la question du renforcement du rôle des professions intellectuelles, des organisations de femmes et des leaders religieux dans la lutte contre l'intolérance, en particulier dans les régions où sévissent des conflits. Les festivals internationaux doivent être encouragés plus activement. Le langage de l'amour et de la compréhension devrait être diffusé dans les parties du monde les plus troublées.

Tous les participants au forum de Tbilisi y voient une contribution, quoique modeste, aux efforts visant à assurer un avenir pacifique à tous les peuples et à construire un monde plus sûr, plus juste et plus humain.

Nous pensons que l'idée visant à conférer à la tolérance un caractère prioritaire pourrait bénéficier d'un soutien considérable si nous proclamions une journée internationale de la tolérance et du pardon dont les préparatifs aux niveaux national et international feraient l'objet d'une large publicité. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui de tous et demandons aux organisations religieuses et non gouvernementales appropriées de contribuer à la célébration de cette journée comme il se doit, une journée où se trouveraient réunis les idéaux de toutes les religions du monde, l'accent étant mis sur la nature de l'humanité — qui est d'aimer et de créer pour la cause de l'amour.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Guillén (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation a conféré une grande importance à la célébration de l'Année des Nations Unies pour la tolérance. C'est ainsi qu'en 1994, nous avons coparrainé la résolution 49/213 et qu'aujourd'hui nous intervenons non seulement pour commémorer l'Année internationale pour la tolérance mais aussi pour réaffirmer notre souhait de voir la communauté internationale promouvoir la tolérance en tant que mode de vie.

Comme l'indique la Charte des Nations Unies dans son Préambule, pratiquer la tolérance, vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage est l'un des principes qui doivent être appliqués en vue d'empêcher les guerres et de maintenir la paix, de réaffirmer la valeur de la personne humaine, de créer les conditions nécessaires au respect de la justice et de promouvoir le progrès social.

Qui plus est, le principe de tolérance, compris non pas comme indifférence, concession ou condescendance, mais comme ouverture, respect, solidarité, coexistence civilisée, pluralisme et liberté de conscience et de religion, est inscrit

dans les instruments fondamentaux du droit international régissant les relations internationales entre États et les normes universelles de respect des droits de la personne, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Aussi, nous encourageons les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dont la Conférence générale, en vertu d'un mandat de l'Assemblée générale, a récemment élaboré et approuvé les orientations et la déclaration de principes sur la tolérance que mon pays s'engage à respecter et à mettre en oeuvre, vu que la pratique et la promotion de la tolérance sont un solide fondement de la vie au sein d'une société et sont nécessaires pour garantir la paix et le développement économique et social.

Les enfants et les jeunes sont souvent exposés à des conflits qu'ils ne peuvent contrôler. Il est donc important que notre travail commence par leur éducation pour leur faire comprendre l'importance du règlement des problèmes sans recours à la violence. À cet égard, l'éducation joue un rôle essentiel et exige une démarche globale. Seul le ferme engagement des membres de la communauté internationale de promouvoir le respect de la paix, la coexistence internationale pacifique, l'ordre juridique international et le respect des traités peut permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans un climat favorisant le respect mutuel, un climat dénué d'hostilité et de haine, sentiments qui sont susceptibles d'affecter pour longtemps les relations de paix et de développement devant exister entre les peuples. Nous pensons que cela relève aussi de la responsabilité internationale, que les États ont acceptée en signant la Charte des Nations Unies et en devenant Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Nous devons enseigner le rejet de l'intolérance et de la violence et encourager le dialogue constructif, la compréhension et l'amitié entre les nations et les groupes ethniques et religieux. Ainsi, nous pourrions enfin construire une culture de la paix au niveau mondial, dans laquelle l'éducation — reflétant cette volonté — sera fondée sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le rejet de la violence et de toutes formes de discrimination et l'adhésion aux principes de justice, de solidarité et de compréhension mutuelle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Türk (Slovaquie) (*interprétation de l'anglais*) : La séance commémorative d'aujourd'hui de l'Assemblée générale revêt une importance particulière. Elle est consa-

crée à la tolérance, une valeur universellement partagée qui transcende les besoins d'une région particulière, d'une tradition culturelle ou religieuse et d'un système politique. Elle est universelle et peut se révéler plus précieuse en cette période de changements rapides.

Il y a plus de 200 ans, en 1762, Voltaire le grand philosophe français et l'un des pères fondateurs de la doctrine des droits de l'homme, terminait son traité sur la tolérance — lequel a fait école. Il a prouvé sans contexte que la tolérance est essentielle à la paix et à la prospérité. En tant que telle, elle a une importance profonde pour chaque société et pour l'humanité tout entière. Le concept de la sagesse de la tolérance — largement exprimé par Voltaire — a été partagé et, en fait, précédé par les enseignements d'autres philosophes, et il avait déjà fait partie de la tradition professée par toutes les grandes religions du monde. Son importance fondamentale n'était donc pas une simple invention et n'avait pas été imposée.

Comprise en tant que valeur qui transcende le pluralisme universel et une acceptation authentique de la diversité culturelle, l'idée de tolérance représente essentiellement un cadre intellectuel et pratique des plus utiles permettant le développement des normes vitales d'une société saine et d'un monde pacifique.

Au cours de ses 50 premières années d'existence, l'ONU a apporté une contribution importante à l'effort de construction d'un tel monde. Rétrospectivement, nous pouvons dire que la plus grande part de cette contribution a porté sur l'établissement de normes, alors que beaucoup laisse encore à désirer sur le plan de la mise en oeuvre. L'évolution des normes du droit international est très dynamique, grâce essentiellement au travail des Nations Unies. De plus, et c'est peut-être encore plus important, l'ONU a réussi à mettre au point un système cohérent de normes nécessaire à la protection et à la promotion des droits de l'homme. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993, a réaffirmé le caractère universel de ces normes.

Il est également admis qu'universalité ne signifie pas uniformité et que le processus de mise en oeuvre de normes universelles doit prévoir des instruments contribuant à la concrétisation effective de ces normes dans des circonstances particulières dans des régions différentes. Au cours des prochaines décennies d'existence de l'ONU, le développement et le fonctionnement de tels instruments seront parmi les défis les plus importants auxquels l'Organisation devra faire face.

Le défi de la concrétisation du postulat de la tolérance s'exprime souvent sous la forme de la question suivante : Que faut-il faire lorsqu'une société — ou la communauté internationale — est confrontée à l'intolérance? Parfois, l'importance de cette question se radicalise du fait que les personnes intolérantes encouragent ou utilisent même la violence dans la poursuite d'idées intolérantes.

Il y a deux semaines, le monde a été témoin de l'assassinat d'un dirigeant politique qui avait oeuvré pour la paix et un arrangement politique permanent fondé sur l'idéal de tolérance mutuelle et d'amitié entre les peuples en conflit durant des décennies.

Les conflits armés d'aujourd'hui sont l'expression la plus brutale de l'intolérance et rappellent que le tissu des normes de tolérance et de comportement civilisé est toujours fragile et peut être détruit rapidement.

Comment la communauté internationale doit-elle réagir face à ces défis? Là encore, la sagesse de philosophes tels que Voltaire nous est utile : lorsque l'intolérance atteint des proportions criminelles on ne saurait ni l'accepter, ni l'ignorer. Certes, en définissant ce qu'est la criminalité, des principes comme la légitimité, la légalité et la proportionnalité doivent être pris en compte. En outre, toute poursuite de criminels doit respecter les règles établies du processus judiciaire. Cependant, il ne fait aucun doute que les responsables de crimes liés à l'intolérance doivent être jugés et châtiés quelles que soient les convictions d'ordre religieux ou politique qui ont pu les motiver.

Il est un moment où une situation reflète à elle seule une large gamme de questions existentielles qui se posent à l'humanité. La situation en Bosnie-Herzégovine en est aujourd'hui un exemple. Ainsi, la maturité de la communauté internationale est mise à l'épreuve et notre avenir commun dépendra, en grande partie, de la façon dont cette situation sera réglée. La guerre en Bosnie-Herzégovine est la conséquence de plans d'expansion territoriale et de l'intolérance nationaliste qui s'est déchaînée dans ce contexte. Cette guerre a entraîné le génocide des musulmans de la Bosnie-Herzégovine. L'état de fait ainsi créé rend des plus difficiles l'instauration d'une paix réelle.

Si nous voulons établir une paix réelle, il est essentiel de restaurer la tolérance qui, de son côté, requiert la poursuite et le châtiement des responsables du génocide et d'autres violations flagrantes du droit humanitaire international. À cet égard, j'insiste sur le fait qu'aucun compromis politique ne saurait être accepté.

D'aucuns nous disent parfois que le génocide en Bosnie ne saurait être comparé à l'holocauste perpétré contre les juifs au cours de la seconde guerre mondiale et que, dans la guerre de Bosnie, il y a des coupables des deux côtés. Cela est vrai, mais le fond de la question ne doit pas être voilé pour autant. Or le fond de la question est le suivant : la communauté internationale ne peut se permettre de laisser impunis les responsables d'un génocide dont la réalité ne fait aucun doute. Les violations des principes essentiels sur lesquels repose l'universalité des droits de l'homme doivent être condamnées de façon nette et significative. Accepter toute forme de ce qu'on appelle dans la presse un «partage égal de culpabilité», préconisé jusqu'à présent par certains, saperait la crédibilité de la communauté internationale. Le principe de la responsabilité criminelle des individus, quels que soient leur rang ou leur situation, doit bien plutôt être maintenu dans l'intérêt de la paix.

Dès lors, pour que soit respectée la base même sur laquelle l'Assemblée générale établit aujourd'hui son débat sur l'importance de la tolérance, la communauté internationale doit réagir avec détermination et clairvoyance à la situation tragique que connaît la Bosnie-Herzégovine. Il s'agit d'une condition nécessaire pour que l'action entreprise pour la mise en oeuvre des droits de l'homme soit crédible et pour que l'idéal de la tolérance se concrétise dans la vie de tous les jours.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Principauté d'Andorre.

M. Minoves-Triquell (Andorre) : Je suis un homme heureux, aujourd'hui, en ce lieu, à même de proclamer de cette auguste tribune les mérites de la tolérance. Je suis né, j'ai été élevé et j'ai mûri dans un petit pays situé dans les montagnes des Pyrénées : la Principauté d'Andorre. Il s'agit là d'un État pétri par la paix, par 700 ans de paix et de liberté. Mes ancêtres ont dû et ont su apprendre, de par leur isolement, de par leur petitesse dans un monde de grands, de par la rudesse de leurs conditions de vie aussi, à vivre en communauté, à respecter l'autre. De par notre situation géographique, à la frontière toujours de conflits et de guerres, nous avons dû et su apprendre l'art de l'hospitalité, de l'accueil des réfugiés, de la diplomatie et du dialogue. Comme beaucoup de mes collègues de petits et de grands pays qui siègent aujourd'hui à l'Assemblée, j'ai eu la chance d'être nourri dans un environnement propice à la tolérance, de par l'histoire de mon pays, de par les enseignements de ma famille et de mes professeurs, et je me réjouis donc, au nom de mes compatriotes et du Gouver-

nement de la Principauté d'Andorre, de l'occasion qui nous réunit ce 21 novembre.

M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la Présidence.

Il y a quelques semaines à peine, je prenais la parole devant l'Assemblée générale pour remarquer l'importance de la jeunesse et de son éducation. Il est nécessaire encore de rappeler combien il est essentiel que les jeunes du troisième millénaire, aux portes duquel nous nous trouvons, soient éduqués dans l'esprit de la tolérance et de la raison. L'humanité détient dans ses mains des possibilités de destruction qui, quelquefois, défient notre compréhension. Il est à la mode, en cette fin de siècle — et de millénaire de surcroît — de crier au fatalisme : je ne suis pas de ceux qui le font. Néanmoins, qui nous garantit que les êtres humains — conduits par leurs instincts et leurs passions, et par cette énergie profonde qui les mène autant aux gestes les plus nobles que parfois aux atrocités les plus sinistres — ne s'affronteront pas, avec la férocité finale que leur offrent les capacités techniques actuelles, au cours des prochains mille ans? La tolérance, le respect de l'autre — même plus : le fameux *positive sum game* qui viendra démontrer que l'homme n'est pas seulement un loup pour l'homme — voilà la plus puissante réponse, à mon humble avis, à cette question. Et c'est pour cette raison que je prône devant vous, très fermement, l'éducation des jeunes dans l'exercice de cette valeur, au risque de sembler intolérant avec ceux qui ont une conception différente. La tolérance est une vertu, une valeur morale que l'Organisation des Nations Unies a la vocation de diffuser. Après tout — et n'en déplaise à ceux qui ne partagent pas l'esprit des Nations Unies — notre organisation a été fondée, comme l'a remarqué le Ministre des affaires étrangères de mon pays au cours du débat général, sur des valeurs très sûres, à la fin de la seconde guerre mondiale — cette hécatombe dont M. Wiesenthal nous a parlé tout à l'heure — au moment où le mal qui venait de survenir faisait luire le bien des concepts de paix, de tolérance et de développement, piliers de l'ONU.

M. S. Bates a écrit de façon très pertinente ce qui suit :

(L'orateur cite en anglais — interprétation)

«Je n'essaierai pas d'écrire l'histoire de l'intolérance : ce serait écrire l'histoire du monde.»

(L'orateur reprend en français)

En effet, au cours de notre histoire commune d'êtres humains, depuis la nuit des temps, l'intolérance a semblé

naturelle, voire désirable, puisque, comme le défendait Bossuet : pourquoi user de tolérance avec ceux qui diffèrent lorsque l'on détient une certitude dans la façon de croire ou d'agir, surtout si cette certitude est d'origine divine?

Au XVIII^e siècle, John Locke s'interroge sur l'intolérance religieuse : il écrit son *Epistola de tolerantia*. Il s'agit d'un des premiers balbutiements modernes du concept de tolérance. C'est là un début limité à l'intolérance en matière religieuse, et encore destiné à démontrer uniquement l'irrationalité de l'intolérance, laquelle, d'après Locke, ne permet pas aux intolérants de modifier réellement les croyances intérieures de ceux qu'ils persécutent. Quelques décennies plus tard, Voltaire, comme l'a bien souligné avant moi l'Ambassadeur Danilo Türk, de la Slovénie, Voltaire, donc, viendra ajouter dans son *Traité sur la tolérance* — après avoir fustigé la mise à mort expéditive d'un membre d'une minorité religieuse à Toulouse, Jean Calas, accusé à tort de l'assassinat de son fils —, que le supposé droit à l'intolérance est :

«absurde et barbare; c'est le droit du tigre, non, c'est encore pire» — dit-il — «puisque le but des tigres est de se nourrir, tandis que nous, nous nous broyons pour des paragraphes».

Voltaire annonce comme grand principe conducteur de la loi de la nature — et donc pour lui de la loi des hommes —, la maxime : ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse à toi. N'est-ce pas là, le premier principe, ou le principe premier de la tolérance, arboré par différentes traditions religieuses? Les religions, souvent porteuses de certitudes, sont par ailleurs une source philosophique de tolérance, une source qu'il convient de reconnaître et de valoriser afin d'éviter les fanatismes qui, de par la nature humaine, ont tendance à fleurir, quand on s'attend le moins.

En 1776, Thomas Jefferson, dans la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique, a écrit :

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

«Nous tenons ces vérités pour évidentes : que tous les hommes sont créés égaux, qu'ils sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables; que parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la poursuite du bonheur.»

(L'orateur reprend en français)

John Stuart Mill, plus que de tolérance, parlera, au XIX^e siècle, de liberté. Son argument en faveur de la tolérance est

basé sur la liberté : il part d'une conception très positive de la diversité, qui est si naturelle parmi les êtres humains, et constate que sans l'affirmation de la liberté dans la société les individus seront contraints par l'opinion sociale et par des lois intolérantes à se perdre dans l'uniformité et la banalité du semblable, ce qui inhibera le progrès. Pour Mill la tolérance est nécessaire, puisque la liberté est le facteur direct d'autonomie chez l'individu. Évidemment, même pour Mill, il y a des limites à cette liberté et à la tolérance. Dans *On Liberty*, il écrit :

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

«Dans le comportement des êtres humains les uns à l'égard des autres il est nécessaire que les règles générales soient respectées afin que les personnes puissent savoir à quoi s'attendre; mais dans les préoccupations de chaque personne la spontanéité individuelle a le droit de s'exercer librement.»

(L'orateur reprend en français)

Réfléchissons quelques instants sur ces quelques propos : l'inaliénabilité de la liberté de l'individu est à la base des concepts internationalement admis qui constituent, en cette fin du XXe siècle, les normes de l'acceptable ou de l'inacceptable dans la recherche de la dignité de l'être humain. Les droits de l'homme, sur la base desquels nous agissons souvent au sein de la Troisième Commission de cette Assemblée générale, présupposent l'acceptation des idées, des actions des êtres humains, tant qu'elles ne portent pas atteinte à cette liberté ou à l'intégrité et la dignité de notre être humain. Il faut donc, au bénéfice de la tolérance, savoir être intolérants avec l'intolérance. En lignes générales, du moment que Pierre ou Paul ne me porte aucun préjudice, peu doit m'importer qu'il agisse d'une façon pour laquelle je sens du dégoût, ou que mes convictions propres m'amènent à considérer moralement mauvaise. Je peux dialoguer avec Pierre ou Paul, lui exposer mon point de vue, mais en aucun cas devenir intolérant : ce serait le germe de l'affrontement. Je ne pourrais être plus clair : mon camp est celui de la tolérance; mais, nous, ceux qui nous sommes aujourd'hui réunis pour la fête, devons veiller, très paradoxalement, mais avec beaucoup d'attention, à ce qu'elle se répande de plus en plus, et à ce que ceux qui tiennent à la faire disparaître, ceux qui ont agi au Nigéria il y a quelques jours, ceux qui ont motivé le conflit dans l'ex-Yougoslavie, ceux qui portent la responsabilité de la mort du Premier Ministre Rabin, d'Israël, donc que tous ceux-là et les autres n'atteignent pas leur but. Tel qu'il a fallu le courage et l'endurance des démocraties pour venir à bout des plus grands dangers du totalitarisme au cours de ce

siècle, il faudra du courage et de l'endurance aux partisans de la tolérance face aux forces de l'obscurantisme.

J'ai fait référence, pendant cette allocution, à des penseurs qui ont réfléchi sur la tolérance et la liberté. Au cours de ce siècle beaucoup d'autres se sont penchés sur le sujet, particulièrement Rawls, mais aussi, et à titre d'exemple, Raz, Nozick, et Dworkin, qui ont tous réexaminé les théories de Mill en y apportant des nouveaux critères d'évaluation. Susan Mendus, dans *Toleration and the Limits of Liberalism*, signale, à juste titre, que les êtres humains ne sont pas seulement indépendants et libres comme nous le concevons chez Mill, mais encore interdépendants de par leur vie en société. Elle dit :

(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)

«Nous devons tolérer et plus que tolérer si nous espérons créer une société dans laquelle les personnes pourront identifier leur bien au bien d'autrui, et être amenés à penser qu'ils parlent par leur société et que la société parle pour eux.»

(L'orateur reprend en français)

Bien que la thèse de Mendus mérite plus d'attention et d'esprit critique que ceux qui peuvent lui être accordés dans une brève intervention, je veux observer néanmoins que son affirmation «Nous devons faire plus que tolérer» est très séduisante. J'ai commencé à parler en annonçant que je suis un homme heureux, heureux de ma passion pour la tolérance et d'être à même de l'exprimer ici, aujourd'hui, parmi vous. Le bonheur — ce bonheur que Thomas Jefferson inscrivait dans la Déclaration d'indépendance —, est quelque chose de très personnel : au plus nous sommes à même de définir ce qui nous rend malheureux mais point ce qui donnera le Bonheur, avec une majuscule. Tolérer n'est peut-être pas suffisant puisque cela implique — le mot en soi — que l'on n'approuve pas ce que l'on tolère : pour leur bonheur, les gens ont aussi besoin de respect et d'estime. Il faut certes plaider pour la tolérance, mais, aussi, nous pouvons tenter, s'il nous reste de l'énergie, de faire un peu plus et de répandre l'amour.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Yaacobi (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : L'attachement fondamental de la communauté internationale à la tolérance a été consacré dans le Préambule de la Charte des Nations Unies. Les États Membres se sont engagés à pratiquer la tolérance et à vivre ensemble dans la paix dans

un esprit de bon voisinage. Les fondateurs de cet organe avaient compris que c'est seulement en encourageant la tolérance entre les peuples du monde que le fléau de la guerre pourrait être éliminé. Ce n'est qu'ainsi que le monde pouvait espérer survivre et progresser.

Nous venons de différentes parties du monde. Nous sommes différents par notre couleur, notre culture, notre religion. Nous avons des croyances et des opinions différentes, mais nous sommes tous des êtres humains.

Le judaïsme place la notion de tolérance et de respect d'autrui au centre de ses idéaux les plus élevés. Quand un non-Juif souhaitant se convertir au judaïsme a demandé conseil au rabin Akiva, grand sage juif, celui-ci lui a dit :

«Tu dois savoir une seule chose : Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse.»

Le judaïsme a toujours encouragé la discussion et l'opposition, mais dans les limites de la tolérance. En vérité, toute notre loi orale, le Talmud, est fondée sur le discours entre les écoles de pensée *Beit Hillel* et *Beit Shamai*. Les débats entre les deux écoles, si houleux soient-ils, étaient limités au domaine de la discussion. Ainsi, l'assassin d'Itzhak Rabin a agi au mépris de la morale et de tous les principes du judaïsme. Il s'est donc exclu de l'ensemble du peuple juif.

Notre histoire est émaillée d'exemples tragiques de mauvais traitements infligés par autrui. Nous avons ressenti la douleur de l'intolérance et nous en avons tiré d'amères leçons.

Le préjugé contre les juifs a atteint son apogée dans la première moitié de ce siècle. Dans les années 30, les nazis en Allemagne sont arrivés au pouvoir en embrassant une idéologie raciste fondée sur la supériorité d'un groupe sur un autre. Les juifs, ainsi que plusieurs autres groupes, ont été choisis par les nazis pour être annihilés. De 1939 à 1945, les nazis ont exterminé 6 millions de juifs pour le seul crime d'être nés juifs.

Le retour du peuple juif dans sa patrie d'Israël se fondait sur l'idée de créer une société morale et juste où prévaudraient l'égalité et le respect mutuel. Dans sa Déclaration d'indépendance, l'État d'Israël a promis de promouvoir la pleine égalité sociale et politique pour tous ses citoyens, sans distinction de race, de croyance ou de sexe.

Au détriment de notre pays, notre région a connu de nombreuses années de haine et de guerre. Israël s'est battu

pendant de longues années pour réaliser une paix juste et durable avec ses voisins, sur la base de la coexistence et du respect mutuel.

Ces trois dernières années, nous avons été témoins d'un changement spectaculaire en matière de perspectives de paix au Moyen-Orient. Notre objectif est de transformer les accords qui sont aujourd'hui forgés sur le terrain en coopération réelle et en relations de bon voisinage de demain.

Malheureusement, dans notre région, certains n'ont pas pris en compte les progrès réalisés entre Israël et ses voisins ces dernières années. Certains continuent de refuser la nouvelle réalité. Il y a des radicaux et des extrémistes des deux côtés. Il y a ceux qui placent les bombes dans des autobus ou qui tentent, par des assassinats et autres actes inhumains, d'arrêter le processus de paix. Ces gens ont perdu tout contact avec la nouvelle réalité. Ils représentent un mode d'action fanatique de haine et de myopie politique.

Comme l'ont montré les récents événements au Moyen-Orient, c'est s'engager sur une voie glissante que d'aller de la rhétorique haineuse à des actes de violence. La déshumanisation d'une nation ou d'un groupe de personnes sur la base de ses croyances ou de sa conception du monde n'est pas conciliable avec une définition de la tolérance. Le monde a connu ces phénomènes à maintes reprises au cours du XXe siècle. La communauté internationale doit être consciente du fait que la rhétorique de violence conduit souvent à des actes de violence. Nous devons accepter la responsabilité de limiter les différends au cadre de la tolérance démocratique.

Au cours de ce siècle violent, certains des plus grands dirigeants du monde nous ont été brutalement ravis, par les ennemis de la paix et du progrès. Le Mahatma Gandhi, Anwar al-Sadate, Martin Luther King Jr. et John F. Kennedy ont tous été fauchés par les balles d'assassins.

Il y a deux semaines, comme je l'ai déjà dit, pour notre plus grande tristesse, cela s'est produit en Israël. L'assassinat du Premier Ministre Rabin était l'acte de fanatiques, de fondamentalistes, d'extrémistes. L'assassin ne fait pas partie des tenants du judaïsme, de la morale universelle et de la tolérance démocratique. Il a assassiné un grand homme d'État, un combattant courageux de la paix, un homme d'une grande intégrité et d'un grand dévouement. Itzhak Rabin sera regretté non seulement par Israël et par tout le peuple juif, mais par tous les peuples du Moyen-Orient et du monde entier. La voie qu'il a empruntée vers

la paix et la réconciliation sera suivie par d'autres; son rêve sera réalisé.

Nous ne pourrions jamais oublier ce qui s'est passé. Nous ne pouvons que nous battre contre cet état de fait en éduquant nos enfants, en protestant, en refusant de succomber à la haine et à l'intolérance et en renforçant la paix.

L'Année de la tolérance s'achève, mais le besoin de tolérance demeure. La communauté internationale doit rester attachée, non à l'idée de tolérance, mais à son application quotidienne dans les faits.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Myanmar.

M. Mra (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a 50 ans, l'intolérance entre les pays atteignait son apogée, du fait que certains d'entre eux cherchaient à imposer leur volonté aux autres. Il en est résulté une guerre sauvage et violente qui a infligé d'indicibles souffrances à l'humanité. L'humanité a réagi aux conséquences perverses de l'intolérance dans les relations entre États en intégrant la vertu de la tolérance dans le Préambule de la Charte des Nations Unies et en prescrivant la pratique de la tolérance entre les pays comme moyen principal de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Avec la fin de la guerre froide, l'affrontement idéologique a été remplacé par un nouvel ordre mondial où la sécurité internationale a été menacée par des conflits de diverse nature de plus en plus nombreux. L'intolérance a de nouveau dressé sa tête diabolique au moment où se manifestait un nouveau sens de la liberté du fait que les chaînes idéologiques avaient été rompues, ce qui a suscité une exacerbation des tensions et des dissensions dans de nombreuses parties du monde.

Dans ces circonstances, il faut absolument promouvoir l'esprit de tolérance et renforcer sa pratique. Il est donc des plus approprié que l'Organisation des Nations Unies ait pu proclamer 1995 Année des Nations Unies pour la tolérance par suite de la suggestion de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (UNESCO). À cet égard, ma délégation souhaite remercier le Directeur général de l'UNESCO pour l'action énergique qu'il a entreprise pour promouvoir le programme de l'Année et pour ses appels et ses discours en faveur de la tolérance. Ma délégation remercie également les autres institutions des Nations Unies qui ont oeuvré à la promotion du principe de la tolérance.

Grâce à leurs efforts concertés, le danger de l'intolérance et de ses manifestations est devenu plus évident pour la communauté internationale.

À toutes les époques, de nombreuses religions et divers penseurs ont prêché la tolérance et ses vertus tout au long des siècles. Nul n'a jamais nié que la tolérance à tous les niveaux est bénéfique. On reconnaît maintenant largement et indéniablement que la tolérance est indispensable à la mise en place et au maintien de la paix et de la prospérité universelles. Tout en appuyant pleinement les tentatives déployées actuellement pour insuffler l'esprit de tolérance chez les individus, ma délégation estime que la tolérance, en tant que facteur de paix, devrait présider autant que possible aux relations entre États.

Si l'on en juge par l'histoire, c'est là le domaine où l'intolérance a trouvé sa pleine expression. Compte tenu de la diversité des cultures, des croyances et des modes de vie les tentatives d'imposer un système différent de valeurs et de normes à un autre pays devraient être évitées. Agir autrement reviendrait à négliger et à mépriser les valeurs et les normes qui diffèrent des nôtres. Nous espérons que la compréhension et le respect des cultures, des croyances et des modes de vie d'autres pays seront également au centre des efforts entrepris pour favoriser la culture de la tolérance.

Le Myanmar est une société empreinte de la culture de la tolérance. La culture du Myanmar est plusieurs fois centenaire. La gentillesse, la compassion et la tolérance en sont ses marques. La tolérance religieuse est un trait social et culturel profondément ancré au Myanmar, que l'ensemble des citoyens du pays soutient et respecte. Bien qu'une majorité des ressortissants soit bouddhiste, d'autres religions majeures — islam, christianisme et hindouisme — s'épanouissent aux côtés du bouddhisme.

L'intolérance fondée sur l'ethnicité contribue à la résurgence des conflits ethniques et nationalistes partout dans le monde. Si nous voulons léguer à la postérité un monde stable et pacifique, il importe de rechercher et d'identifier les moyens de surmonter ce problème, le plus difficile qui se pose à nous à l'aube du XXIe siècle. Nous sommes convaincus qu'il importe que les gouvernements concernés prennent d'urgence des mesures politiques sages et novatrices.

Le Myanmar est constitué de 135 ethnies nationales. Pour des raisons aussi bien historiques que géographiques, certaines ethnies du Myanmar ont été marginalisées et exclues de la vie nationale. Leur longue exclusion du courant dominant de la société du Myanmar a provoqué

méfiance et incompréhension. C'est pourquoi la réintégration de nos concitoyens dans la vie nationale du pays est devenue une priorité élevée de l'ordre du jour politique national du Myanmar. À cette fin, depuis le mois de mai 1989, le Gouvernement a pris des mesures énergiques et exhaustives visant à développer les régions frontalières et à améliorer le sort des ethnies nationales. Le Gouvernement a créé un ministère distinct — le Ministère du progrès des zones frontalières et des ethnies nationales et des affaires de développement — et a alloué plus de 2 milliards 842 millions de kyats — soit 400 millions de dollars des États-Unis — à la construction de l'infrastructure dans les zones frontalières. Pour freiner la marginalisation des ethnies nationales, le Gouvernement leur a notamment fourni un accès aux systèmes de communication et aux services d'information. En outre, le Gouvernement a construit plus de routes et de ponts dans ces régions que par le passé. Nous sommes convaincus que ces mesures contribueront à promouvoir une meilleure compréhension et une plus grande tolérance entre les ethnies nationales.

La résolution 49/213 de l'Assemblée générale des Nations Unies demande à l'UNESCO de préparer pour la fin de l'Année une déclaration de principes et un programme d'action afin de donner suite à l'Année, et de les soumettre à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Nous sommes heureux de noter que l'UNESCO a fait des progrès dans l'élaboration d'une déclaration de principes et d'un futur programme d'action.

Ma délégation estime que la création d'une culture de tolérance qui remplacerait une culture de violence est une tâche monumentale de longue portée qui devra être poursuivie jusqu'à ce qu'il n'y ait plus place dans notre conscience collective pour l'intolérance et la violence. À cet égard, nous attachons une grande importance au rôle que pourrait jouer l'éducation, en inculquant à la jeunesse du monde une pensée éthique et en lui enseignant les vertus de la tolérance et de la paix.

Nous avons moralement le devoir collectif de contenir et d'arrêter la prolifération de l'intolérance. Alors que le monde devient plus démocratique et plus interdépendant, la tolérance devient une vertu indispensable. Elle est aussi devenue une condition de survie de l'humanité comme cela a été dûment noté au cours de l'Année. Grâce à la proclamation de l'Année et à la tenue de différentes réunions à l'occasion de l'Année, il semblerait que nous avons été à même de mettre la communauté internationale en garde contre les profonds dangers que comportent l'intolérance et ses manifestations. Ma délégation est convaincue que nous avons atteint un stade où des mesures concrètes pouvaient

être prises pour instituer une culture durable de tolérance et de paix.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique.

Mme Moutoussamy-Ashe (États-Unis) (*interprétation de l'anglais*) : Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'ONU, il importe de reconnaître et de célébrer les principes profondément enracinés dans les fondements de cette institution, notamment ceux ayant trait aux droits de l'homme. Jamais auparavant les aspirations des peuples de l'univers à un monde de démocratie, de justice et de paix n'ont été aussi clairement exprimées.

À l'occasion de cette célébration, nous ne devons cependant pas oublier que le simple message de tolérance, consacré dans les religions du monde et sous-tendant les droits civiques et politiques, n'est pas chose acquise. Il y a ceux qui s'emparent des ondes pour lancer des messages assoiffés de sang et inciter les auditeurs au meurtre et à la destruction; il y a les crimes odieux, qui révèlent le visage hideux de l'intolérance et du racisme dans des endroits que l'on aurait pu croire idylliques. Nous sommes loin d'avoir appris à vivre en paix les uns avec les autres — l'essence même de la tolérance.

L'attachement à la tolérance et aux droits de l'homme est une notion centrale pour les États-Unis. Notre pays est né de la promesse de liberté universelle et a été fondé par des gens venant du monde entier. En réalité, la nôtre est probablement la nation possédant la plus grande diversité ethnique et religieuse au monde. Cette diversité a engendré un attachement à la tolérance, qui est reflété dans la Constitution et dans la structure de notre système de gouvernement démocratique. Les droits suivants sont consacrés dans le système juridique des États-Unis : droits politiques et civils permettant à chacun de conserver sa propre culture; droit de toutes les personnes, membres de minorités ou non, de pratiquer leur propre religion; liberté d'opinion et d'expression; liberté d'association; et égalité devant la loi.

Nous serions les premiers à admettre que les lois et les institutions des États-Unis ont connu des moments difficiles au cours de notre histoire, et que même aujourd'hui elles pourraient être améliorées. Nous savons que la lutte qu'il faut mener pour créer et maintenir une société libre et juste pour tous ne peut être interrompue. Je voudrais, cependant, souligner les droits et les libertés qui permettent aux Américains d'encourager et de pratiquer la tolérance dans leur vie privée et dans leur vie politique. Ces droits et ces

libertés ont été mis à l'épreuve à maintes reprises, non seulement ici, mais partout dans le monde, épreuve à laquelle ils ont chaque fois survécu, confirmant ainsi qu'il y a au coeur de ces droits et libertés un élément humain universel.

La Déclaration de Vienne souligne que l'éducation, la formation et l'information dans le domaine des droits de l'homme sont indispensables à l'instauration de relations harmonieuses entre les communautés. L'enseignement aux États-Unis comprend des cours sur les droits civils et politiques qui sont dispensés dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les universités, afin que les citoyens soient conscients de leurs droits. De plus, tous les traités sur les droits de l'homme peuvent être facilement obtenus en s'adressant au Gouvernement ou à presque toutes les bibliothèques publiques ou privées.

Je ne saurais omettre de mentionner le rôle vital que jouent les organisations non gouvernementales pour faire en sorte que le système américain demeure fidèle à ses idéaux. Des milliers de ces organisations sont les garants, via l'éducation, l'information et la défense des droits de l'homme, de notre système juridique.

Les États-Unis sont fermement résolus, partout dans le monde, à protéger et à encourager les droits de l'homme et les libertés fondamentales internationalement reconnus. Les États-Unis sont actuellement partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi qu'à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Ces deux instruments consacrent des normes que tous les pays doivent s'efforcer de respecter afin d'instaurer des sociétés civiles et pacifiques.

Dans de nombreuses régions du monde, le nationalisme radical progresse et menace toutes les minorités, notamment les minorités religieuses. Les États-Unis défendent la liberté religieuse au plan international. Aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales, ils ont pris l'initiative de combattre les agissements intolérables de plusieurs pays. De même, ils se préoccupent des fâcheuses tendances à l'intolérance religieuse que l'on note dans les réunions bilatérales. Les États-Unis ont créé un système visant à informer les fonctionnaires américains s'occupant des questions d'asile politique quant à la situation des groupes religieux partout dans le monde, afin que le droit de ces personnes à demander asile soit respecté.

Les États-Unis saluent la déclaration de l'Année de la tolérance et sont prêts à oeuvrer avec les Nations Unies et d'autres organisations pour continuer à promouvoir la

tolérance et les droits de l'homme, qui sont des éléments essentiels de la paix et de la démocratie.

Bien que l'Année de la tolérance touche à sa fin, il faut, pour réussir à encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, que nous continuions à célébrer la tolérance à l'avenir. L'Année des Nations Unies pour la tolérance est une marque à la fois de respect et d'attachement envers les droits de l'homme, envers ceux, connus ou inconnus, qui ont tenu bon face à l'intolérance et qui l'ont combattue avec dignité. Il ne faut oublier ni leurs visages ni leur combat. Il faut continuer à honorer, avec la même détermination, leur attachement aux droits de l'homme, que nous avons fait nôtre.

Cette discussion sur la tolérance et le respect des droits civils et politiques m'amène à aborder un sujet dont mon gouvernement se préoccupe vivement.

Les États-Unis abhorrent les actes perpétrés récemment par le Gouvernement nigérien. L'exécution le 10 novembre de Ken Saro-Wiwa et de ses huit compagnons, qui militaient pour l'environnement et les droits de l'homme a eu lieu en violation de nombreuses dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Nigéria est partie. Le Gouvernement nigérien qui n'a pas cru devoir recourir à un procès impartial et respecter un juste processus juridique pour condamner ces activistes, remet en question l'engagement qu'a pris le régime d'Abacha de rétablir la démocratie et la primauté du droit au Nigéria. En dernière analyse, de ces actes ressort le refus du régime de respecter les normes internationales les plus élémentaires qui régissent les droits de l'homme.

Pour réagir face aux actes de violence que le régime militaire du Nigéria a perpétrés en procédant à ces exécutions, mon gouvernement a pris certaines mesures unilatérales. Ces mesures comprennent : rappel de l'Ambassadeur des États-Unis à Lagos; embargo sur la vente et la maintenance des matériels militaires au Nigéria; et prolongation de la mesure prise pour suspendre la délivrance de visas afin d'empêcher l'entrée aux États-Unis de responsables militaires et gouvernementaux nigériens de haut rang, ainsi que leurs familles, y compris tous les officiers, et les responsables civils qui prennent part activement à la formulation et à l'application, voire bénéficient, de politiques qui font obstacle à la transition du Nigéria vers la démocratie.

Par ces mesures, nous voulons rappeler au Gouvernement militaire du Nigéria qu'il ne peut agir envers ses citoyens au mépris de la décence et des normes de justice internationales, et que le moment est venu d'accélérer la

transition vers le régime démocratique. L'Assemblée générale doit faire en sorte que ces agissements n'échappent à personne. Les États-Unis invitent tous les États Membres à se joindre à eux en prenant des mesures unilatérales similaires à l'encontre du régime nigérien. Mon gouvernement travaillera avec les délégations qui partagent notre sentiment d'indignation en vue de formuler une réponse collective appropriée.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Singla (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Ce n'est pas fortuit si l'Année des Nations Unies pour la tolérance, marque, en 1995, le cinquantième anniversaire des Nations Unies et le cent vingt-cinquième anniversaire de la naissance du mahatma Gandhi, le plus grand leader de l'Inde et le plus grand apôtre de la non-violence et de la tolérance du XXe siècle. La célébration de l'Année de la tolérance nous incite à rappeler aux États Membres que s'ils veulent que les Nations Unies soient en mesure de préserver avec succès la paix et la sécurité internationales, une seule voie s'offre à eux, celle de la tolérance et de la non-violence.

L'Année des Nations Unies pour la tolérance a été proclamée à la suite des conflits qui se sont déclarés après la guerre froide du fait de l'intolérance ethnique, religieuse ou de l'extrémisme nationaliste qui ont sévi ces dernières années.

L'Inde était au nombre des auteurs de la proposition faite par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dès le début. Si l'Inde s'est jointe à cette entreprise si importante, c'est que ma délégation est convaincue que tout nouvel ordre mondial doit se fonder sur la tolérance pour les positions de chacun, les différences sociales et culturelles, la diversité religieuse et les convictions idéologiques et autres. Si le nouvel ordre mondial est appelé à durer, il ne peut s'affirmer par la coercition, les menaces, les sanctions ou le recours à la force.

La tolérance a différentes facettes, et il importe de mettre en oeuvre chacune d'entre elles si l'on veut que les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir et maintenir la paix soient couronnés de succès. La cause essentielle de la plupart des conflits dans lesquels l'ONU a été contrainte d'intervenir a été l'intolérance. La situation que l'Organisation des Nations Unies a dû affronter dans l'ex-Yougoslavie illustre avec éloquence cette

réalité. L'hostilité et l'intolérance ont divisé une nation auparavant très énergique. En cette Année des Nations Unies pour la tolérance, une leçon importante que nous devons tous en tirer est que la prévention des conflits ou la paix peuvent être obtenues non pas en encourageant l'intolérance et la violence qui s'ensuivent, mais en appuyant le pluralisme, les sociétés multiethniques et les mécanismes démocratiques qui tolèrent la diversité.

La tolérance signifie coexister en harmonie pour tirer profit de la diversité et non pas s'entre-tuer pour consolider les différences. Il est regrettable que dans leur enthousiasme souvent malvenu avec lequel ils se précipitent pour maintenir la paix, les Membres les plus puissants de l'Organisation des Nations Unies aient oublié cette sagesse essentielle qui fait partie de notre civilisation et de nos cultures. La tolérance implique que l'ONU voie plus loin en avant, envisage plus ouvertement la façon dont l'ordre mondial devrait évoluer, plutôt que d'adopter une approche à court terme des conflits, qui se termine invariablement par la recherche de solutions au moyen d'une intervention militaire.

Avant tout, au sein de l'Organisation des Nations Unies, il importe de promouvoir la tolérance. Les mêmes principes démocratiques que les nations appliquent dans leurs propres pays pour obtenir le consensus le plus large pour l'élaboration des politiques doivent être pratiqués dans cette organisation internationale regroupant tant de grands et petits pays.

L'Inde, dès le début de la civilisation, a été un pays ouvert aux populations étrangères, aux différentes influences, idées et cultures. Nos textes les plus anciens parlent de la place de l'homme en tant qu'une parmi les créations de l'univers, et de la nécessité pour lui de vivre en harmonie avec les autres créatures de la nature. Nos philosophes et nos dirigeants ont toujours reconnu que la tolérance pour un autre être humain est non seulement une vertu, mais une nécessité dans toute société civilisée et juste. La non-violence a été enseignée en Inde par Mahavira et Bouddha il y a plus de 2 500 ans; des empereurs indiens tels que Ashoka, avaient renoncé à la guerre; d'autres, tels que Akbar, préconisaient l'unicité de toutes les grandes pensées et croyances.

Le 16 novembre 1995, une Déclaration de principes sur la tolérance a été adoptée par l'UNESCO à Paris. Nous voudrions demander à toutes les délégations d'examiner et d'étudier cette Déclaration et sa mise en oeuvre, dans notre poursuite commune de la paix, qui doit se baser sur la non-violence et la tolérance.

La valeur de la tolérance, et son importance dans les affaires internationales, demande à être largement reconnue et encouragée. Vu le rôle essentiel que jouent aujourd'hui les médias en matière de politiques d'influence, ma délégation voudrait leur demander de jouer un rôle plus actif dans la promotion de la tolérance et la réduction des conflits. Dans leurs reportages sur des situations de conflit, les médias devraient avant tout mettre en avant la réduction des conflits et leur règlement par la tolérance, et ne devraient pas chercher à promouvoir la haine ni à encourager la dissension pour rendre leurs articles plus intéressants.

Dans ce contexte, nous appuyons fermement l'idée d'enseigner les droits de l'homme à tous les niveaux. La tolérance devrait être enseignée aux enfants de tous les pays dès leur plus jeune âge. À cet égard, on ne saurait trop insister sur l'étude des autres cultures. Le manque d'un tel enseignement, de telles connaissances, même dans les pays qui pourraient facilement les fournir, notamment au niveau scolaire, crée un sentiment de fausse supériorité qui peut engendrer l'hostilité et l'intolérance chez les enfants et les adultes. La tolérance vient non seulement avec la compréhension, mais aussi avec l'acceptation. La notion d'égalité est inhérente à cette acceptation. Nous pourrions tous profiter de la sagesse collective de toute culture et de toute manière de vivre.

Le rôle des institutions spécialisées de l'ONU, notamment du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'UNESCO, devrait se concentrer sur l'idée que la tolérance commence chez soi. Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle important dans la promotion de la communication et de la connaissance. Nous devons nous garder de celles qui prêchent la haine, la violence et la division, et nous devrions avoir le courage de les condamner. En Inde, les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer en matière de promotion de l'harmonie intercommunautaire, et des intérêts des groupes défavorisés tels que les femmes, les enfants et les tribus. Elles reconnaissent que la meilleure façon de promouvoir ces objectifs est de collaborer avec des gouvernements démocratiquement élus. Cela est en contradiction flagrante avec plusieurs organisations non gouvernementales internationales indépendantes qui visent et attaquent les gouvernements démocratiques et appuient les groupes qui préconisent l'intolérance et la violence.

L'importance de la tolérance a été reconnue par les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. L'un des moyens qu'ils ont consacrés dans la Charte pour réaliser les objectifs qu'ils ont définis dans le Préambule est de

pratiquer la tolérance et de vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. Le classique indien «Bhagvad Gita» a défini certaines vertus qui sont à la base même de la tolérance :

«la non-violence, la vérité, l'égalité d'humeur, le renoncement, la sérénité, le non-recours à la critique, la sympathie à l'égard de tous les êtres, la résistance aux impulsions avides, la gentillesse, la modestie et la fermeté.»

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Yémen.

M. Alakwaa (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : Alors que nous célébrons l'Année des Nations Unies pour la tolérance, nous devons nous rappeler des valeurs, des normes et des nobles principes enseignés par notre grande religion, l'islam. L'islam appelle à la tolérance, à la coexistence, à la fraternité, à la coopération, au pardon et à l'oubli de l'offense. Il est regrettable en vérité que d'aucuns accusent cette religion de faits totalement étrangers à l'islam. S'il est des musulmans, par leur comportement irresponsable qui les mène parfois à commettre des actes qu'on peut qualifier de fanatiques, violents ou terroristes, portent préjudice à l'islam, cela ne devrait pas autoriser ses détracteurs à pointer un doigt accusateur sur l'islam et de lui attribuer des actes dont il est innocent, qu'il n'a ni autorisés, ni encouragés. L'islam est une religion civilisée de paix et d'amour où toutes les opinions sont respectées. Il appelle au dialogue, à la compréhension et au règlement des différends par des moyens pacifiques. À cet égard, Dieu a dit, :

«Et dispute avec eux avec ce qu'il y a de plus beau;»
(*Sourate 16, verset 125*)

«Alors celui avec qui tu étais en inimitié deviendra comme s'il était ami chaleureux.» (*Sourate 41, verset 34*)

Dans les années 80, nous avons adhéré aux deux pactes internationaux et en dépit de difficultés économiques, financières et techniques, nous cherchons toujours à les mettre en oeuvre, ainsi que les autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme, d'une manière qui ne contredise pas les principes de la Charia islamique, qui garantit à tous leurs libertés et leurs droits fondamentaux.

Des comités de droits de l'homme, publics et privés, se sont créés dans notre pays. Ils agissent en coopération avec les autorités compétentes officielles en vue de protéger

et de sauvegarder les droits de l'homme et les libertés fondamentales, conformément aux intérêts tant de la personne que de la société.

Au-delà de nos frontières nationales — en d'autres termes sur le plan international — nous constatons des situations dans lesquelles la communauté internationale a été amenée à intervenir pour des considérations humanitaires évidentes, ce dont nous lui sommes reconnaissants. Toutefois, nous constatons d'autres situations dans lesquelles les considérations humanitaires étaient entachées d'intérêts politiques, ce qui nous a fait douter de la crédibilité et de l'impartialité de telles interventions. Dans d'autres situations encore, la communauté internationale a soit hésité, soit n'est pas intervenue à temps ou elle l'a fait dans une mesure insuffisante. Je citerai en exemple le cas de la violation des droits de l'homme arabes dans les territoires arabes qui continuent d'être occupés depuis 1967; les situations où l'intervention tardive a abouti à des massacres et des viols de millions de femmes et de filles mineures, comme cela s'est produit en République de Bosnie-Herzégovine. Les responsables de tels crimes doivent être poursuivis et jugés par le Tribunal criminel international et recevoir leur juste châtement.

À notre avis, la prise de conscience accrue des droits de l'homme et des libertés fondamentales est étroitement et organiquement liée au progrès de l'homme et au progrès de la société dans laquelle il vit, aux plans économique, politique, culturel et social. En conséquence, nous nous devons de prendre en considération tous ces aspects et de les examiner dans leur ensemble.

Pour terminer, nous voudrions rendre hommage au Secrétaire général pour ses efforts, et en particulier pour ses recommandations concernant la promotion de la primauté du droit et la nécessité d'aider les pays en développement dans ce domaine. Nous espérons que ces recommandations, contenues dans le document A/50/653 seront approuvées et appliquées.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Mazilu (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que ma délégation se réjouit de ce débat en séance plénière consacré à l'Année des Nations Unies pour la tolérance. À ce sujet, nous souscrivons à la déclaration faite par la délégation de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Ma délégation souhaiterait, par la même occasion, faire des observations à l'occasion de cet événement important de la vie internationale. Nous sommes pleinement convaincus que notre tâche, aujourd'hui, consiste à échanger des avis et des idées non seulement sur les acquis de l'Année des Nations Unies pour la tolérance, mais également sur les mesures possibles et indispensables qui devraient être prises à l'avenir par les États Membres des Nations Unies et par les organisations gouvernementales et non gouvernementales dans ce domaine.

Premièrement, s'agissant des réalisations de l'Année, un grand nombre d'actions internationales différentes ont été organisées au cours de cette période, ce qui témoigne clairement du succès de cette initiative utile et opportune. Au cours des années précédentes, nous avons tous assisté et participé activement à tout un ensemble de changements profonds de nature historique, qui ont véritablement marqué un nouveau début dans les efforts inlassables visant à réaliser les nobles idéaux des Nations Unies : la paix, la compréhension et la coopération.

Nous pensons que dans ce contexte le résultat le plus remarquable est le fait que l'Année internationale pour la tolérance a suscité dans le monde des activités nationales et régionales qui se poursuivront et s'enrichiront dans les années à venir.

Mon pays, la Roumanie, a participé et continue de participer activement à ces efforts. Malgré son appui constant aux événements internationaux organisés par les Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Roumanie a su jouer pleinement son rôle à cet égard aux niveaux régional et national.

Premièrement, de concert avec les autres membres du Conseil de l'Europe, mon pays participe aux travaux menés actuellement par la Commission européenne pour combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, et s'emploie à renforcer les garanties contre toutes les formes de discrimination. La Commission évalue également l'efficacité des différentes mesures adoptées par les États membres pour lutter contre ces phénomènes pervers.

Deuxièmement, en décembre 1994, des représentants de la jeunesse de l'ensemble de l'Europe, y compris de la Roumanie, ont lancé à Strasbourg la campagne de la jeunesse européenne contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. À cet égard, les délégués des organisations non gouvernementales roumaines, tous les partis politiques parlementaires, les organisations de jeunes

et des institutions de l'État ont décidé de créer une fondation permanente qui a organisé tout au long de l'année, des colloques, des séminaires, des ateliers et notamment des «semaines de la tolérance», avec la participation de nombreux jeunes venant de la Roumanie et d'autres pays.

Troisièmement, cette année, au mois de mai, Bucarest a accueilli le Séminaire international sur la tolérance, organisé par le Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et le Gouvernement roumain, en coopération avec l'UNESCO. Il s'agissait de la plus grande réunion conjointe organisée par les membres de ces organisations dans ce domaine en 1995. Profitant de la participation de personnalités et de représentants internationaux éminents venant de plus de 70 organisations non gouvernementales, ce séminaire — grâce à des échanges d'opinions et d'expérience — a marqué le départ de la campagne annuelle en faveur de la tolérance, et a notamment déterminé les moyens de promouvoir la tolérance par les médias, l'éducation et les activités culturelles dans la vie quotidienne des collectivités locales.

Les participants ont concentré leur analyse sur les mesures nécessaires qui doivent être prises contre l'intolérance et en faveur de la promotion de la tolérance, y compris des mesures juridiques et impliquant la mise en vigueur de la loi, les autorités locales et les organisations non gouvernementales. Les principaux thèmes étaient l'intolérance sous tous ses aspects, tels que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'intégrisme religieux et le nationalisme agressif, le rôle de la société civile, l'impact de l'opinion publique, l'importance de l'alerte rapide et les mesures aux niveaux national et international.

La complexité du rétablissement de la paix dans de nombreuses régions troublées depuis un certain laps de temps a été soulignée. Le nouvel esprit de bon voisinage, l'expression et la consolidation rapides de la démocratie, ainsi que la primauté du droit dans des pays de tous les continents ont renforcé la protection et la promotion des droits de l'homme. La sensibilisation accrue à l'égard des problèmes mondiaux et de la nécessité de renforcer la coopération et le partenariat dans le règlement de ces problèmes a suscité de nouveaux défis pour la communauté internationale et tous ses acteurs.

Il a été souligné que — conséquence d'années d'oppression et de tyrannie —, aujourd'hui, et alors que la guerre froide est terminée, certains pays continuent de faire face à des tensions entre différents groupes. Les conflits ethniques, culturels, religieux et sociaux sont malheureu-

sement des réalités quotidiennes dans de nombreuses régions.

Après la guerre froide, les espoirs s'étaient tournés vers une Europe apaisée et un monde pacifique où chacun pourrait vivre dans le respect, la compréhension et la coopération. Mais la carte géopolitique de l'Europe a été restructurée et, à la place des démons d'hier, de nouveaux démons tels que la haine, l'agression et l'intolérance ont surgi. D'après le Département de la recherche sur la paix et les conflits, basé à l'Université d'Uppsala, en Suède, entre 1989 et 1994, pas moins de 90 conflits armés ont éclaté dans le monde, dont 4 seulement étaient des conflits entre États. Les 86 autres étaient des guerres civiles dues à des questions territoriales et politiques, et à des conflits ethniques et religieux. Comme l'a signalé le Président de la Roumanie, la paix et la sécurité durables en Europe ne peuvent être bâties que sur le respect, la compréhension et la coopération entre tous les pays au processus d'intégration aux structures européennes. La Roumanie se trouve au croisement de diverses cultures et de civilisations qui interagissent; c'est pourquoi,

«la société roumaine a développé un esprit ouvert de compréhension et de tolérance.»

Cela a été dit lors du Séminaire international qui a eu lieu en mai. Au cours de cet important débat, on a fait observer à maintes reprises, et à juste titre, que la tolérance implique le respect des droits de l'autre, qu'il importe d'être à l'écoute de l'autre, de communiquer avec l'autre et de comprendre l'autre, qu'il importe d'apprécier la diversité culturelle et les différences, qu'il importe d'être débarrassé de tous préjugés, de rejeter l'extrémisme et la séparation et d'avoir une attitude positive envers l'autre. À dire vrai, la tolérance fait partie intégrante de la culture des droits de l'homme, de la culture de la paix.

Le moment est venu de consolider, au niveau tant national qu'international, le système des droits de l'homme, fondé sur des normes universellement acceptées. Les Nations Unies, l'UNESCO et leurs États membres ont fait remarquer l'importance primordiale de la tolérance en tant que corollaire de la démocratie mais aussi en tant qu'outil de prévention à long terme des tensions et des conflits et moyen important de préserver la paix.

Nous sommes convaincus que la fin de l'Année des Nations Unies pour la tolérance ne signifie pas également la fin des mesures prises par les Nations Unies pour promouvoir la tolérance en tant que facteur essentiel de la paix mondiale. De l'avis de notre délégation, l'expérience ac-

quise durant l'Année internationale de la tolérance devrait être utilisée dans nos futures activités, afin de sensibiliser davantage le public à la menace que représente pour la paix le manque de tolérance entre nations, entre communautés et même entre individus.

Étant donné que l'Année de la tolérance se termine au moment où l'on assiste dans certaines régions du monde aux mêmes actes d'intolérance, voire à une recrudescence de ces actes à certains égards, ma délégation estime qu'il faut que les Nations Unies, l'UNESCO et d'autres organisations internationales continuent d'axer leurs efforts à tout le moins de trois façons : premièrement, influencer l'opinion publique en faveur de la tolérance, en démontrant — par les médias et par une éducation plus efficace — le lien qui existe entre la tolérance et la coexistence pacifique de tous les peuples et de tous les segments de la société; deuxièmement, dissuader et combattre tous les actes d'intolérance comme le racisme, la xénophobie, la discrimination, la ségrégation et le séparatisme, et poursuivre les efforts pour construire la vie de nos sociétés et de nos communautés sur la base de la tolérance; et troisièmement, éduquer les jeunes, notamment dans l'esprit de la tolérance, de la reconnaissance et de l'acceptation des différences individuelles ainsi que de la reconnaissance du fait qu'aucune culture, nation ou religion unique n'a le mono-

pole de la connaissance ou de la vérité, et montrer comment chaque individu peut lutter contre l'intolérance.

Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour poursuivre et développer les initiatives de l'ONU visant à promouvoir la tolérance au-delà de 1995, afin que l'éducation en faveur de la tolérance puisse devenir une préoccupation permanente aux plans national et international. Ainsi qu'un des plus grands penseurs du monde, François Marie Arouet, dit Voltaire, l'a souligné en 1763 dans son fameux *Traité sur la tolérance*, l'éducation en faveur de la tolérance est une tâche noble et permanente de toute société : l'intolérance est l'expression d'un comportement primitif, la tolérance est celle d'un comportement éclairé et civilisé.

Mon pays réaffirme son attachement aux idéaux fondamentaux de l'ONU tels que la paix, la compréhension et la coopération. Nous sommes donc résolu à continuer d'oeuvrer avec tous les autres États Membres afin de rendre nos sociétés plus tolérantes grâce au respect, à la reconnaissance et à l'acceptation des droits et libertés de tous.

Programme de travail

M. Pibulsonggram (Thaïlande), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres que lundi, 27 novembre, dans l'après-midi, le point 20 de l'ordre du jour, intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale» ainsi que ses subdivisions a) à d) seront examinés conjointement avec le point 154 de l'ordre du jour, intitulé «Participation de volontaires, les Casques blancs, aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies.»

De même, le mardi 5 décembre, dans la matinée, le point 39 de l'ordre du jour, intitulé «Droit de la mer», sera examiné conjointement avec le point 96 d) de l'ordre du jour, intitulé «Utilisation durable et conservation des ressources biologiques marines en haute mer».

La séance est levée à 13 heures.